

SUR UNE CONDITION MÉCONNUE DU GÉNOTYPE SYSTÉMATIQUE

PAR Paul CHABANAUD.

Dans un Travail de la plus pressante utilité et marqué au coin de la plus saine logique ¹, M. Donald Leslie FRIZZELL a établi naguère la nomenclature de tous les dérivés utiles du mot « type ». Régie par la loi de priorité et purgée de toute homonymie, cette nomenclature possède, entre autres mérites, celui de mettre un terme à l'incohérence et à la pléthore.

Sur les deux cent trente-trois acceptions du mot « type », employé seul ou en composition, dix termes sont retenus, qui sont nécessaires en même temps à la Botanique, à la Zoologie et à la Paléontologie ; savoir : le génotype, le syntype, l'holotype, le paratype, le lectotype, le néotype, l'hypotype, le topotype, l'homéotype et le plastotype.

Vint-deux autres dérivés du même mot « type » sont encore définis, qui conviennent à des cas particuliers. Ce sont : aedoéotype, allotypes, alloparalectotype, androtype, chirotype, chorotype, clastotype, clonotype, gynétype, holoparalectotype, idéotype, isogénotype, lectoallotype, mérotype, monotype, morphotype, néanotype, népionotype, onomatype, paralectotype, protérotype, spermotype.

Parmi les dix termes essentiels, seul « génotype » concerne le genre ; tous les autres se rapportent à l'espèce.

Il semble bien qu'en ce qui a trait à l'espèce, cette terminologie satisfait à toutes les exigences, mais il n'en va pas de même pour le genre, du moins en Paléontologie. Dans cette branche de l'Histoire naturelle, en effet, la détermination du génotype se heurte fréquemment à des difficultés suscitées par l'état fragmentaire des fossiles.

Non sans raison et d'accord avec la majorité des auteurs, FRIZZELL considère le génotype comme étant, non pas un individu, mais une espèce. Remarquons toutefois que le type de celle-ci, — holotype, lectotype, néotype ou plastotype, — devient, en fait, le génotype individuel.

Tout fossile fragmentaire ne peut faire l'objet que d'une des-

1. FRIZZELL (D. L.), Terminology of types. The American Midland Naturalist, 14, 1933, pp. 637-668.

Dans ce mémoire, tous les termes mentionnés sont numérotés et, par surcroît, rangés par ordre alphabétique ; grâce à quoi la citation du titre de l'ouvrage suffit en toute circonstance.

cription partielle ; mais la diagnose spécifique peut être complétée par l'étude, simultanée ou successive, de deux ou de plusieurs spécimens fragmentaires. Dans de telles conditions, le choix d'un holotype arbitraire (lectotype) serait déraisonnable, puisque l'espèce est fondée sur une collection indivise de syntypes. Une telle espèce est irrémédiablement polytypique.

Cette situation pourrait cependant prendre fin par la découverte subséquente d'un individu suffisamment complet, lequel, moyennant une nouvelle description, illustrée comme il se doit, prendrait rang de néotype.

Mais qu'entendons-nous par « individu complet » ? La forme précise et la structure des parties molles d'un fossile ne nous sont jamais révélés. Ce que nous connaissons d'un Vertébré éteint, c'est son squelette, ses dents et ses phanères (écailles ou plumes). Lorsqu'il s'agit de Téléostéens, l'expérience acquise nous interdit d'affirmer l'identité spécifique de deux ou de plusieurs squelettes, même complets, si semblables qu'ils nous paraissent. Corrélativement, certaines différences ostéologiques n'engendrent pas toujours la certitude de l'hétérogénéité spécifique des individus qui les présentent. Moins complets sont les fossiles et plus incertaine est leur détermination. Dans le cas d'une espèce polytypique, la hiérarchisation des syntypes s'impose plus que jamais ; elle s'établira ainsi : syntype I, syntype II, syntype III, etc. S'il advient une désagrégation systématique de la collection des syntypes, le syntype I conservera toujours le nom de l'espèce primitivement décrite et de laquelle il pourra, après élimination des autres syntypes, devenir l'holotype fragmentaire ¹, sans préjudice de la description subséquente d'un néotype plus complet.

Cela posé, étudions le problème du génotype.

L'intégralité de la diagnose d'un genre paléontologique est en raison de l'intégralité de la diagnose de l'espèce génotypique ; d'où il s'en suit que le concours de deux ou de plusieurs espèces peut devenir indispensable à la diagnose générique.

Voici l'exemple, tiré d'un fait concret, observé en Paléoichthyologie :

Une espèce A est décrite d'après un spécimen fragmentaire. Ce que révèlent cependant les parties conservées exige la création d'un genre nouveau, genre dont la diagnose sera fatalement incomplète. Pour peu que le hasard veuille que les parties manquantes de l'organisme comptent précisément au nombre de celles qui caractérisent un groupe d'espèces (genre ou famille), le mutisme de la diagnose générique, à l'égard de ces caractères, devient chose grave.

1. Le type fragmentaire pourrait être avantageusement désigné par le terme *atéletype* (ἀτελής, incomplet). Mérotype serait sans doute préférable, si ce vocable n'avait déjà un sens précis en Zoologie et en Botanique.

Un autre fossile B est découvert, qui, bien que fragmentaire, lui aussi, complète les données morphologiques relevées sur le spécimen A.

Les éléments morphologiques qui sont conservés à la fois, dans le spécimen A et dans le spécimen B, présentent certaines différences, qui, trop légères pour suggérer l'hypothèse d'une incompatibilité générique, méritent néanmoins d'être tenues pour l'indice d'une dualité spécifique ; tout cela, en supposant que la thèse de la communauté générique se trouve fortifiée par l'identité du niveau stratigraphique, mieux encore par celle du gisement.

Il en résultera la coexistence d'une espèce A et d'une espèce B, classées dans un même genre, dont la diagnose sera fatalement composite, force étant d'y introduire les caractères observables en B, mais inobservables en A et réciproquement. La condition de ce genre $A + B$ demeurera telle, si longtemps qu'une documentation complémentaire ne sera pas intervenue, confirmant ou infirmant les hypothèses relatives aux spécimens A et B ; en d'autres termes, tant qu'il n'aura pas été décidé que ces fossiles appartiennent ou non à deux espèces différentes.

On peut certes objecter qu'en tant qu'agrégat d'espèces, tout genre est composite par définition, sinon toujours en fait (genres monotypiques), et que toute diagnose générique consiste en l'énoncé des caractères qui, tout à la fois, sont communs à toutes les espèces consignées dans le même genre et ne se retrouvent dans les éléments d'aucun autre genre connu. Pareille conception de la diagnose générique est inadéquate à l'exemple paléontologique envisagé ici, car, restreinte à ce que l'observation directe révèle de commun entre les syntypes fragmentaires, la diagnose du genre $A + B$ ne contiendrait plus rien de caractéristique.

En tant que génotypes, les espèces A et B sont donc inséparables et le resteront, si longtemps que l'une au moins d'entre elles ne se verra pas dotée d'un néotype suffisamment complet, qui la mette en mesure de prendre seule rang de génotype.

Un genre tel que $A + B$ est nécessairement polytypique. De même que pour toute espèce polytypique, la pluralité des génotypes exige leur hiérarchisation. Je proposerai d'attribuer à l'espèce A le titre de génotype I, à l'espèce B, le titre de génotype II et ainsi de suite, pour tout genre qui serait fondé sur plus de deux espèces, constituées elles-mêmes par un ou plusieurs spécimens fragmentaires. Le génotype I pourrait être qualifié de *proto-génotype*¹ ; il resterait seul génotype légal, s'il advenait par la suite que le démembrement du genre soit reconnu nécessaire.

1. Πρωτος, principal ; γένος, genre ; τύπος, type.